



**Présentation Brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles,**

**Destinée à l'information des citoyens**

**En application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

## **Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal de la Ville :**

Les principales charges de fonctionnement sont les suivantes :

<b>Principaux postes</b>	<b>Montant en € Budget 2023 Prévisionnel</b>
Charges de personnel	14 961 000,00
Charges à caractère général	5 846 675,31
Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, indemnités des élus, contingent au SDIS...)	3 785 086,04
Charges financières	122 325,65
Atténuations de produits dont PFIC	282 000,00

Les principales ressources de fonctionnement sont les suivantes :

<b>Principaux postes</b>	<b>Montant en € Budget 2023 Prévisionnel</b>
Impôts et taxes (hors fiscalité locale)	9 376 747,00
Fiscalité locale	11 184 849,00
Dotations et participations (CAF comprise)	3 665 723,00
Produits des services	1 214 000,00
Autres produits de gestion courante	723 000,00

Les principales charges d'investissement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Budget 2023 (Hors Restes à réaliser) Prévisionnel
Dépenses d'équipement directes	6 630 921,50
Subventions d'équipements versées	619 000,00
Emprunts et dettes assimilées	708 639,24
Autres immobilisations financières	500 000,00
Reversement de la taxe d'aménagement à la CASC	135 000,00

Les principales ressources d'investissement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Budget 2023 (Hors Restes à réaliser) Prévisionnel
Dotations, fonds et réserves	800 000,00
Subventions d'investissement	100 000,00
Produit des nouveaux emprunts	6 249 328,74
Produit des cessions d'immobilisations	200 000,00

### Montant du budget consolidé et des budgets annexes :

Section	Budget 2023 Prévisionnel
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	<b>9 042 328,74</b>
Budget Principal	<b>9 019 328,74</b>
Budget annexe Cuisine Centrale	<b>23 000,00</b>
Recettes	<b>9 042 328,74</b>
Budget Principal	<b>9 019 328,74</b>
Budget annexe Cuisine Centrale	<b>23 000,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	<b>27 430 137,00</b>
Budget Principal	<b>26 472 087,00</b>
Budget annexe Cuisine Centrale	<b>958 050,00</b>
Recettes	<b>27 430 137,00</b>
Budget Principal	<b>26 472 087,00</b>
Budget annexe Cuisine Centrale	<b>958 050,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>36 472 465,74</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>36 472 465,74</b>

## Crédits d'investissement et de fonctionnement pluriannuels :

Les opérations pluriannuelles qui font l'objet d'Autorisations d'Engagement sont les suivantes pour la section de fonctionnement au moment du vote du budget 2023 :

INTITULE DE L'AUTORISATION	MONTANT DE L'AUTORISATION	DONT CREDITS DE PAIEMENT 2023	EXERCICES CONCERNES
FOURNITURE DE GAZ NATUREL	1 400 000,00 €	50 000,00 €	2018 A 2023
TELEPHONIE FIXE	59 000,00 €	- €	2019 A 2022
ENTRETIEN POLE CULTUREL, SANISETTES, BASES SPORTIVES, GROUPES SCOLAIRES	924 079,20 €	- €	2019 A 2022
FOURNITURE D'ELECTRICITE	1 200 000,00 €	20 000,00 €	2019 A 2023
EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES	387 655,45 €	77 531,09 €	2021 A 2026
ASSURANCES	650 000,00 €	162 500,00 €	2022 A 2025
CARBURANT 2022/2023	54 000,00 €	13 500,00 €	2022 A 2023
FOURNITURES SCOLAIRES 2022/2023	71 000,00 €	17 750,00 €	2022 A 2023
LOCATION ET MAINTENANCE DE PANNEAUX D'INFORMATION	140 797,44 €	23 466,24 €	2022 A 2028
PROGRAMMATION CULTURELLE DU POLE 2022/2023	97 616,00 €	70 090,00 €	2022 A 2023
FOURNITURE DE GAZ NATUREL 2023/2025	2 670 000,00 €	840 000,00 €	2023 A 2025
FOURNITURE D'ELECTRICITE 2023/2025	3 200 000,00 €	1 090 000,00 €	2023 A 2025
<b>TOTAL</b>	<b>10 854 148,09 €</b>	<b>2 364 837,33 €</b>	

En 2023, les crédits de paiement prévus sur les autorisations de programme en investissement sont les suivantes :

INTITULE DE L'AUTORISATION	MONTANT DE L'AUTORISATION	DONT CREDITS DE PAIEMENT 2023	EXERCICES CONCERNES
PONT DES ARMENIERS	200 000,00 €		2024 A 2025
PETITS TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX 2021/2022	900 000,00 €	100 000,00 €	2021 A 2023
POLE PETITE ENFANCE	7 140 000,00 €	3 000 000,00 €	2021 A 2023
RENOVATION ET EXTENSION GYMNASSE COUBERTIN	687 040,00 €		2021 A 2022
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	90 000,00 €	38 556,00 €	2022 A 2023
DEMOLITION ET PETIT DESAMIANTEGE BATIMENTS COMMUNAUX	360 000,00 €	90 000,00 €	2022 A 2025
AVANCE DE TRESORERIE A LA SPL OPERATION AMENAGEMENT DU STADE CHEVALIER	600 000,00 €	500 000,00 €	2022 A 2023
DESAMIANTEGE GARDIENNAGE ET DEMOLITION L1 L2 ET L3 DES GRIFFONS	436 000,00 €	290 000,00 €	2022 A 2023
<b>TOTAL</b>	<b>10 413 040,00 €</b>	<b>4 018 556,00 €</b>	

## Niveau des soldes d'épargne en k€ :

CHAINE DU FINANCEMENT EN K€	RETROSPECTIVE			
	2018	2019	2020	2021
EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 239	2 739	3 394	3 929
EPARGNE DE GESTION (EG)	3 277	2 566	3 256	3 884
EPARGNE BRUTE (EB)	3 165	2 468	3 165	3 797
EPARGNE NETTE (EN)	2 641	1 965	2 719	3 202

## Niveau d'endettement de la collectivité :

Au 31/12/22, l'encours de la dette s'élève à 6,2 M€. En 2022, la ville a eu recours à l'emprunt pour financer ses dépenses d'investissement sur son budget principal pour un montant de 2 millions d'euros.

Ainsi, le financement des opérations d'investissement est assuré tout en laissant le niveau d'endettement de la ville à un niveau peu élevé.

	Réalisé			
	2018	2019	2020	2021
Annuité de la dette en K €	635	600	537	682
Encours / Habitant	182,3	208,1	286,3	253,3

## Capacité de désendettement de la collectivité :

Le ratio encours/épargne brute évalue le degré d'endettement de la commune. Ce ratio théorique permet de savoir que si la commune consacre la totalité de son épargne brute pour rembourser le capital de sa dette, il lui faut 1,3 années pour se désendetter totalement en 2021 (pour information, le seuil d'alerte est atteint lorsque le ratio égale ou dépasse les 8 années).

	Réalisé			
en millions d'euros	2018	2019	2020	2021
Encours	3,4	3,9	5,4	4,8
Epargne Brute	3,2	2,5	3,2	3,7
<b>Encours / Epargne Brute</b>	<b>1,1</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1,3</b>

## Niveau des taux d'imposition :

Ci-dessous, tableau présentant la situation de la ville en matière de taux par rapport aux villes de même strate démographique :

	<u>Taux Ville de Sorgues 2023</u>	<u>Taux moyen de la strate 2021 (Source : les comptes individuels des collectivités du Ministère de l'Action et des Comptes Publics)</u>
Taxe sur le Foncier Bâti	36,96%	40,05%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	49,36%	53,26%

## Principaux ratios :

Ratios	Budget primitif 2023
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 302,46
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 373,15
Dépenses d'équipement brut / population	352,43
Encours de dette / population	325,04
DGF / population	82,11
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	59,79%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	97,54%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	25,67%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	23,67%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	4,73%

## Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

1° Structures des effectifs et évolution prévisionnelle de la structure des effectifs :

Effectifs titulaires et stagiaires sur 2018/2019/2020/2021/2022 :

	Au 31/12/2018		Au 31/12/2019		Au 31/12/2020		Au 31/12/2021		ESTIME	AU
		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP	31/12/2022	
A	15	15,00	24	24,00	22	22,00	22	21,70	25	24,35
B	64	62,45	56	54,45	56	54,65	52	50,90	62	60,65
C	246	238,09	246	237,88	248	241,68	250	242,38	229	222,42
<b>Total</b>	<b>326</b>	<b>315,54</b>	<b>326</b>	<b>316,33</b>	<b>326</b>	<b>318,33</b>	<b>324</b>	<b>314,98</b>	<b>315</b>	<b>307,01</b>

En ETP : en équivalent temps plein

A cet effectif il convient de rajouter environ une 50ème d'agents contractuels en CDD pour remplacements d'agents absents ou pour surcroûts d'activités.

L'évolution structurelle des effectifs : on peut déjà constater depuis 5 ans que le pyramidage catégoriel de la collectivité se stabilise avec une évolution due au reclassement de certains grades en catégories A et B (exemple auxiliaire de puériculture et éducatrice de jeunes enfants....)

Au plan national, la répartition moyenne est la suivante (cf emploi public % 2021) :

A 8 %, B 12 % et C 75 %.

Sur la ville la répartition au 31/12/2022 :

A 7,91 %, B 19,62 %, C 72,46 %.

Objectifs 2023,

- Préserver cette répartition catégorielle.
- Maintenir un effectif renforcé de police municipale. Depuis 2015, l'effectif des policiers municipaux est passé de 22 à 28 agents +1 agent en cours de recrutement.
- Maintenir un service lié aux rythmes scolaires et un effectif auprès des enfants (multi accueil et ATSEM).
- Maintenir une offre importante notamment dans le domaine culturel, de proximité (Maison France Service) et de restauration auprès des populations de la ville.
- Mener une réflexion permanente sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite ou une mutation (d'où la diminution des effectifs (- 7,56 postes de titulaires).
- Accroître la polyvalence afin d'assurer le service public en limitant les remplacements et les renforts.

2° Dépenses de personnel :

Traitements estimés de l'année 2022 :

	Réalisées et estimées 2022
Traitement de base	8 000 000
Nbi	110 000
Heures supplémentaires	400 000
sft	80 000
Primes et indemnités	2 170 000
Charges patronales	3 900 000
Avantages en nature	40 000

Prévisionnel 2023 :

Pour 2023 au chapitre 012 est prévu : 14 961 000 € (soit environ plus 256 000 €)

Cette augmentation prévue correspond notamment à la revalorisation du point d'indice (+3,5 % au 1/07/2022) de rémunération et de la poursuite de la réflexion sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite ou en mutation.

3 ° Durée effective du travail

Un nouveau protocole sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (août 2021) a fixé le temps de travail à la ville de Sorgues conformément à la réglementation à 1607 heures.

Nombre de jours annuels	365
Repos hebdomadaires (jours)	104
Jours fériés (base)	8
Total repos	112
Reste	253
Droit au congé (jours)	25
Reste jours de travail effectif	228
Heures effectives	1596 h arrondi à 1600h
+ journée de solidarité	7h
Total en heures	1607h

En accord avec les membres du comité technique et du conseil municipal, l'horaire (hors annualisation) est établi sur une base de 37h par semaine pour un temps complet, avec un droit de 12 jours de RTT.